



Politique concernant l'usage de l'image de marque

1. Objectif de la politique

1.1 La présente politique vise à définir les lignes directrices pour l'utilisation appropriée de l'image de marque du Réseau plein air Québec, c'est-à-dire sa raison sociale, ses logos, et tout autre matériel d'identité et de promotion associé à l'organisation.

2. Portée

2.1 La présente politique régit toute représentation, qu'elle soit interne ou externe, sous forme imprimée, électronique ou numérique, qui fait usage du nom, des logos, ou de tout autre emblème du Réseau plein air Québec, ainsi que de son image globale. Son objectif principal est de servir de référence pour assurer la cohérence de l'image de marque du Réseau plein air Québec. Toute entité souhaitant utiliser un ou plusieurs éléments de l'image de marque du Réseau plein air Québec, tels que les logos, le nom ou tout autre élément graphique, est tenue de respecter les dispositions énoncées dans le présent document.

3. Propriété intellectuelle

3.1. La raison sociale « Réseau plein air Québec » est la propriété exclusive de l'organisation.

3.2. Les logos du Réseau plein air Québec et du site web On y va sont des représentations visuelles de l'organisation protégées par le droit d'auteur.

4. Autorisation d'usage

4.1. Toute utilisation de la raison sociale et des logos de l'organisation, qui constituent ensemble ou séparément l'image de marque de l'organisation, doit être en phase avec la mission, les valeurs et les objectifs du Réseau plein air Québec.

4.2. Tout document public utilisant le nom, les logos ou tout autre élément graphique du Réseau plein air Québec doit être approuvé. Cette autorisation est accordée pour une période déterminée, et l'équipe du Réseau plein air Québec peut révoquer l'autorisation à tout moment si l'utilisation ne satisfait pas les standards attendus. Veuillez adresser vos demandes à l'adresse courriel: info@reseaupleinair.quebec.

4.3. Toute utilisation de l'image de marque du Réseau plein air Québec doit être faite conformément aux normes et chartes graphiques de l'organisation. Lors de l'utilisation d'un logo

sur des supports externes, tels que des publications, des sites web, ou des médias sociaux, il est impératif de maintenir les proportions et la qualité graphique. À cet effet, l'organisation fournira les normes, chartes et éléments graphiques de son image de marque dans les formats appropriés aux utilisateurs autorisés. Nous considérons comme support externe les éléments suivants, sans toutefois s'y limiter : publicité, affiche, magazine, panneau d'affichage, programmes, rapports, ainsi que toute publication sur un site internet ou réseau social.

4.4. L'autorisation donnée à un organisme ou un individu d'utiliser le nom, le logo, ou toute autre déclinaison du Réseau plein air Québec ne rend en rien celui-ci responsable, de quelque manière que ce soit, des interventions ou activités de l'organisme ou de l'individu.

5. Responsabilités

5.1. Le Réseau plein air Québec est responsable de veiller à ce que l'utilisation de la raison sociale, des logos, et du matériel d'identité et de promotion respecte les termes de cette politique.

5.2. Toute utilisation non autorisée sera considérée comme une violation de cette politique et nécessitera des mesures correctives immédiates sans quoi des recours légaux pourraient être entrepris par le Réseau plein air Québec envers le contrevenant.

7. Entrée en vigueur

7.1 La présente politique entre en vigueur le 1^{er} février 2024.